



Rapport du jury

ATTACHÉ·E D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

- Session 2023 -

Concours interne

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les attaché-es d'administrations parisiennes participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité parisienne.

Les missions (réalisation d'études, expertise, conduite de projets, animation de réseau, gestion, élaboration de textes réglementaires...) et le domaine dans lequel elles sont exercées (ressources humaines, achats et marchés publics, communication, juridique, comptabilité/finances, informatique...) varient selon les affectations.

De la même façon, selon les postes, les attaché-es d'administrations parisiennes peuvent évoluer dans des secteurs d'activité très différents : gestion de l'espace public, gestion de la vie locale, culture, santé, social, technique, petite enfance, sécurité...

Ils-elles ont en outre vocation à exercer des fonctions d'encadrement et peuvent assurer la direction d'un bureau, d'un service ou d'un établissement.

B. Nature des épreuves

<u>ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux missions et compétences exercées par la collectivité parisienne et à son organisation et fonctionnement, permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du-de la candidat-e et sa capacité à formuler des propositions et à dégager des solutions.	4h	4
2- Réponses à 10 à 15 questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.	3h	2

<u>ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- Exposé du-de la candidat-e d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnels, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il-elle a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles. En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

2. L'organisation de la session 2023

Le concours de l'année 2023, ouvert pour 34 postes dont les épreuves ont été organisées à compter du 2 octobre 2023, s'est déroulé du 4 octobre 2023 (date des premières épreuves écrites) au 23 janvier 2024 (date de la publication des résultats d'admission).

A. Le jury

Le jury était composé de la manière suivante (3 hommes et 3 femmes) :

- Une inspectrice générale à l'Inspection de l'éducation, du sport et de la recherche, Présidente ;
- L'adjoint au chef de la Mission Tramway à la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris, Président suppléant,
- Le Délégué à la protection des données au Secrétariat général de la Ville de Paris ;
- L'adjointe à la cheffe du service des ressources humaines à la direction des familles et de la petite enfance.
- Un adjoint et une adjointe au Maire

B. Les candidat-es

Nombre de candidat-es autorisé-es à concourir : 691

Nombre de candidat-es admissibles : 105 (25 H-80 F)

Nombre de candidat-es admis-es : 34 sur liste principale + 14 sur liste complémentaire (11 H- 37 F)

3. Les épreuves d'admissibilité

A. Épreuve de Rédaction d'une note

Rédaction d'une note relative aux principes et aux actions en matière de laïcité dans les services publics et à la Ville de Paris. Il était par ailleurs demandé de produire une annexe avec des propositions pour l'organisation de la journée de la laïcité le 9 décembre 2023 pour la Ville de Paris (publics, thèmes, types d'actions).
(10 documents, 43 pages).

La note se voulait au plus proche d'un exercice réel, avec une annexe opérationnelle.

Elle portait sur un sujet d'actualité, qui concerne tous les agents publics.

Le dossier ne présentait pas de difficultés particulières, et un des plans possibles était suggéré dans l'intitulé.

Les copies les moins bien notées l'ont été sur la base des critères suivants :

- Un contenu trop général ou succinct, parfois confus, révélant un manque d'appropriation des éléments du dossier, ou se limitant à une paraphrase des documents ;
- Un manque d'analyse des enjeux et des actions mises en œuvre en matière de laïcité ;
- L'absence de structuration apparente, une disproportion entre les différentes parties de la note, une organisation qui oblige à des redites ;
- La faiblesse et le manque de caractère opérationnel des propositions faites dans l'annexe relative à l'organisation de la journée de la laïcité ;
- Des difficultés rédactionnelles, des fautes de français nombreuses.

Nombre de copies : 324

Moyenne : 10,68 sur 20

Meilleure note : 18 sur 20

Note la plus basse : 0 sur 20 (copie blanche)

Notes éliminatoires : 5

B. Épreuve de Réponses aux questions

Droit administratif

- 1) Les formes de recours de l'administré devant l'administration
- 2) L'intercommunalité : ses formes ; ses finalités
- 3) Le rôle du Conseil d'État

Finances publiques

- 4) Le compte administratif des collectivités locales
- 5) Le principe d'annualité du budget d'une collectivité locale

Gestion des ressources humaines

- 6) Les leviers de l'attractivité de la fonction publique
- 7) La prise en compte de la pénibilité du travail dans la fonction publique
- 8) La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Marchés publics

- 9) Les critères d'appréciation des offres des marchés publics
- 10) La publicité des marchés publics

L'éventail de notes est très ouvert.

Les candidat-es se sont le mieux emparé-es des questions de la thématique Ressources Humaines qui ouvraient sur un champ de réflexion.

Les autres questions qui relevaient plus de connaissances pures sont celles qui ont révélé le plus de faiblesses. A noter que le Conseil d'État a souvent été confondu avec le Conseil constitutionnel.

Nombre de copies : 324

Moyenne : 7,67 sur 20

Meilleure note : 19 sur 20

Moins bonne note : 0 sur 20 (copie blanche)

Notes éliminatoires : 85

Seuil d'admissibilité : 11 sur 20

4. Les épreuves d'admission

L'entretien avec le jury

101 candidat-es se sont présenté-es à cette épreuve.

Les candidat-es ont un bon niveau dans l'ensemble, ils-elles se montrent motivé-es et impliqué-es et réussissent à mettre en avant leurs compétences professionnelles au cours d'un échange de qualité. Certain-es ont des difficultés à s'intégrer à l'exercice de l'épreuve souvent par insuffisance visible de préparation à l'entretien et par défaut de projection dans les métiers exercés par les attaché-es. Les moins bonnes prestations montrent un manque de connaissances préjudiciable et des difficultés à faire preuve de discernement dans l'exercice des cas pratiques. Les candidats sont invités à utiliser de manière optimale le temps de présentation de leurs parcours professionnel (10 mn), à anticiper des questions générales sur la Ville de Paris et son actualité et à se préparer à des questions de mise en situation managériale.

Conseils aux candidat-es :

- Se préparer spécifiquement à l'épreuve d'entretien
- Penser à structurer le plan de son exposé
- Bien exploiter le temps imparti à la présentation

- Être capable de mobiliser des connaissances de base qu'implique l'exercice du métier d'attaché-e à la Ville de Paris (juridiques et sociales, de finances publiques, de la commande publique, grandes politiques et organisation de la Ville de Paris...) et être capable de les mobiliser dans les réponses aux questions du jury comme dans les mises en situation, ce qui suppose de les maîtriser
- Privilégier des réponses concises et précises
- Veiller à appréhender dans les réponses aux cas pratiques l'ensemble des aspects de la situation décrite (individuels, collectifs, parties prenantes -cf. représentants du personnel, usagers, ...-) sans être trop long toutefois, en vue de démontrer sa capacité d'analyse et son aptitude à la prise de décision.

Moyenne : 12,20 sur 20

Meilleure note : 17 sur 20

Moins bonne note : 6 sur 20

Notes éliminatoires : 3

Seuil d'admission : 12,68 sur 20

Exemples de questions posées à l'épreuve d'entretien avec le jury

- Que savez-vous de la démarche Vous simplifier Paris ?
- Où en est-on dans la mise en place de la Métropole du Grand Paris ?
- Comment fonctionne le Budget participatif ?
- Quels sont les grands axes du Plan climat ?
- Comment est organisé le mode d'élection du Maire à Paris ? Quel débat y-a-t-il actuellement sur ce sujet ?
- Quels sont les grands principes de la commande publique ?
- Qu'est-ce que le droit de retrait ? Comment s'applique-t-il ?
- Qu'attendez-vous de votre hiérarchie ?
- Quelles sont les actions ou leviers que vous pourriez utiliser pour mettre en valeur le travail de vos agents ?
- (Mise en situation) Un de vos agents qui est en contact avec le public se fait agresser par un usager. Que faites-vous ?
- (Mise en situation) Votre supérieur hiérarchique vous envoie des SMS/emails le soir voire le weekend et s'attend à ce que vous réagissiez. Que faites-vous ?